

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2010

EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE - (n° 2622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Nicolin-----
ARTICLE 16

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« libertés, »,

les mots :

« libertés et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.